eut plus à sacrifier lorsqu'elle se jeta dans la pauvreté et devint "la servante des servantes" du Dieu de tous les opprobres.

Saint François lui offrit un miroir des voies parfaites; mais, en suivant ses exemples, elle maintint une décision de vues originale. Sous la tendresse de sa charité persista l'Ombrie rude et têtue. Le soir où, à dix-huit ans, elle quitta le logis familial, elle en sortit par la porte des morts. La même nuit, François lui coupa les cheveux, recut sa profession et la confia provisoirement à un monastère de Bénédictines. Les violences d'un oncle, son tuteur, pour la ramener au monde, elle, sa Sœur Agnès qui l'avait rejointe, n'eurent aucune prise sur son détachement. Dès qu'elle se fut enfermée, avec les compagnes qu'attira sa forme de vie, dans un cloître indépendant, elle dépassa les franciscains eux-mêmes par l'absolu de son austèrité. Elle fit approuver parmi les articles de sa règle, le jeûne perpétuel, sauf les dimanches, le jour de Noël et le temps pascal; elle imposa la loi du silence, et surtout le dénuement sans réserve. Elle entendait qu'il fût interdit de posséder, non seulement à chaque recluse, mais à l'Ordre lui-même.

Vivre seul selon la pauvreté volontaire est un difficile héroïsme. Dans un couvent l'humiliation d'être pauvre disparaît; des privations qu'on met en commun partagées avec le pauvre invisible, sont plus légères, peuvent se tourner en délices, malgré tout, quelle générosité suppose le choix durable d'un état proche de l'indigence.

Or, sainte Claire batailla des années pour défendre son privilège de pauvreté. Et, ce qu'elle appelait pauvreté, la plupart des gens le nommeraient misère : ne jamais garder un liard d'avance, ignorer la veille si on aura du pain le jour d'ensuite, tout attendre du ciel, comme les oiseaux et les lys des champs.

(A suivre.)

EMILE BAUMANN.

mornom

ces

pri

ver

de 1

ray

cœu

pleu

cons

heur

saien

sur l

récha

de va

gnem

bons

cœurs

d'Assi

chant.

Ils :

Ils s

Ils bon 1

C

S

La malice de la médisance est plus grande que celle du vol, d'autant que la loi du Christ nous engage à préférer les biens de l'âme à ceux du corps.